

ORDRE DES AVOCATS
Barreau de BONNEVILLE et des Pays du MONT BLANC

BON D'ORIENTATION
(BENEVOLE ET NON REMUNERE)

NOTICE A LIRE ATTENTIVEMENT

Le Barreau de BONNEVILLE et des Pays du Mont-Blanc, organise un service d'information et d'orientation du public destiné aux justiciables domiciliés dans le ressort de l'arrondissement de BONNEVILLE.

L'Avocat vous **orientera** face à une difficulté, une procédure, une situation juridique.

A cet effet, vous pouvez retirer un bon d'orientation dans les Mairies du ressort du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE ou à l'Antenne de Justice de CLUSES.

Muni de ce bon, vous avez le choix entre :

- Prendre rendez-vous au secrétariat de l'Antenne de Justice (26, Allée Ampère-74300 CLUSES – Tél : 04.50.96.84.63 –du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h) pour la permanence assurée par les Avocats du Barreau de BONNEVILLE,
- Contacter l'Avocat de votre choix **en l'informant que vous êtes titulaire d'un bon d'orientation.**

Vous devez impérativement remettre ce bon en début d'entretien, à défaut de quoi vous ne pourrez être reçu.

Si vous êtes dans l'incapacité de nous rendre au rendez-vous, il est impératif de prévenir l'avocat pour vous décommander

S'agissant d'une simple orientation, bénévole et non rémunérée, le temps qui vous sera consacré sera de 20 minutes.

Dans le cadre de ce service totalement gracieux, aucune consultation écrite ne sera effectuée.

Si une consultation approfondie ou l'accomplissement d'une quelconque démarche s'avérait nécessaire, l'Avocat vous précisera les modalités juridiques et financières (notamment au titre de l'Aide Juridictionnelle) de son intervention.

Les bons d'orientation ne sont pas délivrés aux personnes qui ont déjà un Avocat et il ne peut en être délivré qu'un pour un problème déterminé.

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER

NOM :

Prénom :

Adresse :

Etat civil * : Célibataire – Marié(e) – Divorcé(e) – Séparé(e) – Veuf(ve)

Enfants à charge :

Profession :

Payez vous plus de 769 € au titre de l'imposition sur les revenus,
par an ? OUI NON
(entourer la réponse exacte)

Objet de la consultation :

Date du rendez-vous :

IMPORTANT

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et précise ne pas avoir déjà missionné un Avocat à titre personnel, ou dans un cadre d'Aide Juridictionnelle, pour régler le problème, objet de la consultation.

A
le
Signature :

**L'AVOCAT,
PROFESSIONNEL DU DROIT, EST LA
POUR VOUS INFORMER.**

**L'AVOCAT EST
VOTRE PREMIER CONSEIL,
VOTRE PREMIER DEFENSEUR**

A remplir par l'Avocat :

Je soussigné, Maître, certifie avoir reçu
M....., le....., à mon cabinet / à l'Antenne
de Justice de CLUSES*